



Un questionnaire à remplir

Ravis de vous retrouver !

Chères lectrices, chers lecteurs, Après 9 numéros, nous souhaiterions recueillir votre avis sur notre publication, pour en adapter la présentation et le contenu à vos centres d'intérêt et à vos goûts.

Nous avons donc saisi le questionnaire joint sur le logiciel libre Framiforms. Envoyé par mail, il a déjà recueilli de nombreuses réponses. Plus nous en recevons, plus nous serons en mesure de faire évoluer la *Lettre* dans le sens que vous souhaitez. Merci de prendre trois ou quatre minutes pour y répondre. Vous trouverez le résultat de son dépouillement dans le n° 10 de votre *Lettre*, à paraître en septembre.

QUESTIONNAIRE FRAMAFORMS - LETTRE DE RÉINVENTONS QUETIGNY

Lisez-vous la Lettre de Réinventons Quetigny ?

- régulièrement
- rarement

Lorsque vous la lisez, est-ce :

- intégralement (ou presque) ?
- une petite partie de son contenu ?

Globalement, qu'est-ce qui vous paraît intéressant dans la Lettre ?

- vie locale

- politique nationale
- questions économiques et sociales
- environnement
- culture, histoire, sciences
- vie internationale

Appréciez-vous la présence d'une interview chaque mois ?

- oui
- non

L'agenda du mois, en bas de chaque Lettre, vous est-il utile ?

- oui
- non

Les articles sont-ils pour vous :

- trop longs
- de bonne longueur

Qu'est-ce que vous voudriez y trouver (qui ne s'y trouve pas) ?

Qu'est-ce qui vous paraît inutile ?

Que pensez-vous des liens proposés ?

- oui
- non

Avez-vous d'autres remarques ou suggestions ?

FACULTATIF : Êtes-vous

- un homme
- une femme

FACULTATIF : Quel âge avez-vous ?

FACULTATIF : Habitez-vous

- Quetigny
- une autre commune de la Métropole
- ailleurs
-

Merci pour votre participation !



La Lettre

n° 9

été 2021

Compte rendu du Conseil municipal du 25 mai 2021

Nous ne rapportons ici que les questions examinées qui nous paraissent les plus significatives.

1 - Nous nous sommes abstenus sur le Compte rendu du Conseil Municipal du 6 avril. C'est la position que nous prendrons systématiquement tant que le Maire refusera d'intégrer à ces comptes rendus les explications de vote des conseillers municipaux. Ce droit avait été acquis en novembre 2020 et supprimé trois mois après, par pur autoritarisme du Maire.

2 - Le Conseil a accueilli unanimement la nouvelle Conseillère, Céline FROIDUROT, en remplacement de Claire VANVOSTHUISE, démissionnaire. Bienvenue à Céline !

3 - Le CM a examiné l'enveloppe financière de l'avant-projet définitif de la Médiathèque d'un montant global de 5 541 000 euros.

Si nous nous sommes abstenus, ce n'est pas par désaccord sur le projet lui-même ni sur la dépense globale, mais du fait d'informations insuffisantes sur les détails des travaux prévus. On nous fait voter un projet en nous promettant les infos complémentaires pour après. Cette méthode n'est pas acceptable, le rôle des conseiller·e·s est, entre autres, de contrôler les prévisions de dépenses.

4 - Nous avons également voté POUR :

- l'actualisation du régime indemnitaire des agents de la police municipale
- quelques aménagements au règlement intérieur de l'École de musique, de la danse et des arts
- la convention entre la ville et l'association CSF Ludothèque comme lieu d'accueil parents-enfants. Cette convention acte le financement par la CAF de 13 167 euros pour 2021 sur un total de 27 044 euros sur la période 2019-2020.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 29 juin ; il y sera examiné, entre autres, le compte administratif de l'année 2020, c'est-à-dire la réalisation du budget de l'année passée.

Vous pouvez suivre ici le déroulement des débats sur YouTube. Nous avons constaté que la vidéo du Conseil Municipal publiée par la Mairie est désormais accompagnée du minutage des moments où sont abordés les différents points de l'ordre du jour. Cela répond à une demande répétée de notre part. Nous nous félicitons d'avoir été entendu·e·s : il sera désormais plus facile aux Quetignois de suivre les débats, et c'est dans l'intérêt de la démocratie municipale.

Lucia Sacilotti et Raymond Maguet



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 9

été 2021

Élections départementales et régionales des 20-27 juin

Par ces temps de pandémie, pas facile aux électeurs de s'y retrouver ! Réinventons Quetigny a, malgré tout, pris le temps d'en débattre. Nous n'avons d'atomes crochus ni avec les Macroniens, ni avec la Droite, et encore moins avec le Rassemblement National.

Au sein de la Gauche, nous avons une préférence pour la liste « Le Temps des Cerises ». Parce qu'elle porte un joli nom, mais surtout parce que ses candidat·e·s ont cherché à rassembler celles et ceux qui veulent une véritable transformation économique, sociale, écologique et démocratique.

Pas moins de neuf organisations de la Gauche qui se bat et ne renonce pas se sont retrouvées pour constituer cette liste : Ensemble ! Gauche Démocratique et Sociale, Gauche Républicaine et Socialiste, Génération·s, La France Insoumise, Nouvelle Donne, Parti de Gauche, Place Publique, Pour une Écologie Populaire et Sociale, Radicaux de Gauche. Nous regrettons qu'EELV soit resté confinée dans la sphère écologiste alors même que "Le Temps des Cerises" lui proposait la tête de liste d'un rassemblement encore plus large.

Que vous ayez ou non quelques hésitations, faites comme nous : votez pour la liste "Le temps des Cerises" conduite par Bastien Faudot à l'élection régionale.

Pour l'élection départementale, nous soutenons la liste "Côte d'Or sociale, écologique et solidaire" de Victorien Di Fraja et Marie-Christine Gunther qui a adopté la même démarche unitaire et rassembleuse.

Dans ces deux listes figure notre camarade Pierre Abécassis, ancien conseiller municipal de Quetigny.

Pour plus d'informations :

https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_r%C3%A9gionales_de_2021_en_Bourgogne-Franche-Comt%C3%A9 (actualisé chaque jour)

www.letempsdescerises2021.fr

www.infos-dijon.com/news/bourgogne-franche-comte/bourgogne-franche-comte/regionales-la-liste-le-temps-des-cerises

www.macommune.info/le-temps-des-cerises-opte-pour-des-randonnees-thematiques-pour-sa-campagne

https://fr.wikipedia.org/wiki/Elections_departementales_de_2021_dans_la_Cote-d%27Or (actualisé chaque jour)

<https://www.bienpublic.com/politique/2021/04/23/un-front-de-gauche-en-cote-d-or-pour-les-elections-departementales>

<https://m.facebook.com/cotedorsociale>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 9

été 2021

La réforme du chômage

La démolition de l'assurance chômage, le patronat en rêvait. Macron la réalise. La réforme qui entre en vigueur le 1er juillet 2021 est d'une grande violence. Les syndicats (y compris la CFDT), le syndicat du mouvement national des chômeurs et précaires MNCP, l'UNEDIC, les agents de Pôle Emploi sont unanimes pour dénoncer cette réforme. Plusieurs mesures vont entrer en application :

- **pour l'ouverture des droits, la durée d'affiliation**, aujourd'hui de 4 mois travaillés dans les 24 derniers mois, va monter à 6 mois dès la première « amélioration » du marché du travail (octobre 21 ou janvier 22).
- **un nouveau mode de calcul des allocations** est mis en place : actuellement basé sur les seules journées travaillées, il prendra en compte les périodes non travaillées, baissant mécaniquement le montant des allocations.
- **une dégressivité des droits**, allant jusqu'à 30 %, sera appliquée aux chômeurs de moins de 57 ans percevant un peu plus de 2 500 euros par mois à partir du 9ème mois d'allocation et du 7ème mois dès la première amélioration du marché du travail.

Le nouveau calcul affectera les plus précaires, ceux qui alternent périodes de travail et chômage, particulièrement dans les secteurs des services à la personne, du transport, de la logistique, de la vente et de la grande distribution, de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et des loisirs. Tous ces emplois utilisent des contrats courts : CDD, temporaires... Dans le milieu artistique, les intermittents doivent faire 507 heures sur 12 mois pour bénéficier de leur régime de chômage. Or, beaucoup n'ont pas effectué 200 h de travail en 2020 à cause du Covid, et de nombreux théâtres ont été occupés. On imagine que l'allocation chômage sera égale à zéro. Il faut absolument poursuivre par une année blanche pour pouvoir, à terme, recharger des droits.

D'après l'UNEDIC, actuellement 43 % des personnes inscrites à Pôle Emploi touchent des allocations. Avec la réforme, 63 % des allocataires seront concernés, dès la première année, par une indemnisation totale inférieure.

Nous sommes donc de moins en moins dans une mesure de solidarité interprofessionnelle où les citoyen·ne·s sans emploi gardent leurs revenus – et la tête hors de l'eau – dans l'attente d'une réinsertion dans le monde du travail.

Le but est bien sûr de réaliser des économies importantes sur les allocations versées, de baisser les indemnités des plus précaires pour les forcer « à changer de comportement », comme disait Muriel Pénicaud. C'est un cadeau pour le MEDEF qui se plaint de « 500 000 offres d'emploi qui ne trouveraient pas preneurs », prétexte pour critiquer un prétendu « assistanat » trop généreux avec les chômeurs ; c'est largement mensonger : en 2017, sur 150 000 offres d'emploi, 87 % ont reçu au minimum une candidature.

Un autre but est de dégager de la compétitivité pour faire accepter des conditions de travail dégradées. Il s'agit d'une bataille politique, historique et idéologique pour économiser 2,3 milliards par an. Mais cela pèse-t-il vraiment par rapport aux plus de 70 milliards de dette accumulée à cause du financement du chômage partiel en lien avec la pandémie ?

Et pourtant, la dette et le déficit ne sont pas engendrés par les règles de l'assurance chômage. En 2019, l'UNEDIC a versé 35,4 milliards d'indemnités et a reçu 39,1 milliards de cotisations patronales* pour son financement. Le système a toujours été équilibré, selon l'économiste Bruno Coquet. Le problème est ailleurs.

Depuis 2008, l'UNEDIC finance Pôle Emploi, à hauteur de 3,5 milliards d'euros en 2019, ce qui n'était pas son rôle initial. Elle verse également 3,5 Mds d'euros pour les points de retraite complémentaires des chômeurs indemnisés. Avec toujours plus de chômeurs mais sans recette supplémentaire, l'UNEDIC doit emprunter (obligations, bons à terme). Conséquence : l'explosion de la dette de l'UNEDIC, devenue machine à cash pour les marchés financiers et soumise à la dépendance des méthodes obscures des agences de notation. Bien sûr, le patronat veut supprimer la garantie de l'État sur la dette de l'UNEDIC. Les indemnités des chômeurs ne sont plus qu'une variable d'ajustement. Après 60 ans d'existence, il est temps de repenser ce système d'indemnisation, son financement et sa gestion, pour permettre un maintien du niveau de vie pour les travailleurs privés d'emploi !

La colère enfle contre cette nouvelle "réforme" scélérate. Pour s'en convaincre, il suffit de voir l'énergie dépensée avec constance et détermination par les intermittent·e·s et précaires dans l'agglomération dijonnaise, avec occupation du théâtre, comme dans de nombreuses villes de France. Nous soutenons cette lutte.

** Jusqu'en 2019, l'UNEDIC était financée par des cotisations salariales et patronales du secteur privé. Depuis 2019, les cotisations salariales ont été remplacée par une partie (1,45 point) de la CSG activité.*

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2021/05/18/des-ecarts-de-1-a-47-selon-les-beneficiaires-la-reforme-de-l-assurance-chomage-en-six-questions_6080628_4355770.html

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/279608-assurance-chomage-de-nouvelles-regles-au-1er-juillet-2021>

<https://www.bastamag.net/reforme-assurance-chomage-baisse-des-indemnites-journalieres-duree-indemnisation-pole-emploi-CDD-CDI-interim>

<https://www.bastamag.net/reforme-assurance-chomage-pole-emploi-indemnisation-droits-rechargeables-CDD-boulots-de-merde>

<https://www.mncp.fr/wp-content/uploads/2021/04/Tract-contre-reforme-assurance-chomage-1.pdf>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 9

été 2021

De plus en plus de salarié·e·s précaires

En France en 2018, 3,7 millions de salarié·e·s ont des **contrats de travail précaire***, soit un sur 6 des 25 millions de salariés (Observatoire des inégalités en France). Ils sont 2,5 millions de contrats à durée déterminée, 707 000 intérimaires et 432 000 apprentis.

Cette précarité est en augmentation constante. Il n'y avait que 5 % de travailleurs précaires en 1980. Cela reflète un changement important de l'organisation du travail, avec davantage de flexibilité et de contrats courts. D'après l'Observatoire des inégalités, les 2 lois Travail des présidences Hollande (loi El Khomry) et Macron (loi Travail 2) « ont poussé dans ce sens en assouplissant encore les règles ».

Des contrats de plus en plus courts

En 2017, sur 100 salariés embauchés, près de 70 le sont avec un contrat de moins d'un mois ! Et la France apparaît comme le premier pays utilisateur de contrats de moins d'un mois en Europe !

Le **CDDU*** a contribué à faire exploser ce nombre. Selon un rapport de 2015 de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales), qui en fait une critique sévère, il est chaque année à l'origine de 3,7 millions d'embauches, soit 39 % des embauches du secteur tertiaire. Un quart des CDDU étaient des contrats de moins d'1 jour et la moitié de moins d'une semaine. Auparavant, ces contrats étaient souvent requalifiés en CDI par les juges, mais ce n'est plus le cas. La précarité a marqué des points dans le droit français !

Qui est le plus touché ?

- les salarié·e·s de certains secteurs : l'hébergement médico-social (EHPAD par ex.) où les conditions de travail difficiles entraînent beaucoup d'absentéisme et le recours à des remplaçant·e·s. Mais aussi dans l'hébergement/restauration, les arts et spectacles et les services administratifs. Entre 2000 et 2017, les contrats très courts ont doublé dans ces secteurs.

- les plus jeunes : en 1982, sur 100 jeunes de 15/24 ans embauchés, 17 seulement avaient un contrat précaire. Ils sont maintenant 53. Ils-elles représentent le tiers des travailleurs précaires et sont surreprésenté·e·s dans cette catégorie.
- les moins qualifié·e·s : en 2017, la part des contrats courts est plus élevée chez les ouvriers (22,4 % des ouvriers non qualifiés d'industrie, et 15,6 % pour les ouvriers agricoles, contre 1,5 % chez les cadres).
- les femmes occupent la plus grande partie des emplois des secteurs qui ont vu exploser les contrats très courts.

Et des conséquences graves sur la vie des personnes :

Ces emplois demandent souvent une grande flexibilité et une grande disponibilité. Ce qui les rend difficiles d'accès pour certain·e·s salarié·e·s en raison de problèmes de transport ou de garde d'enfants. Ils ne permettent pas d'accéder à un emploi stable. Les salarié·e·s en CDD accèdent davantage... au chômage qu'à un emploi : un·e salarié·e sur 4 en CDD n'a plus d'emploi 3 mois plus tard.

Mais aussi :

- pas d'accès à la formation professionnelle,
- pas d'accès aux « éléments de rémunération complémentaire » (ex primes, tickets restau..) des salariés en CDI
- des revenus très bas : entre 2011 et 2013, seulement un salarié en CCD de moins d'un mois sur cinq a obtenu un revenu annuel de 10 000 € ou plus ! Ces contrats courts sont plus souvent à temps partiel (29 %) que les CDI (19 %).
- pas d'accès au crédit bancaire et à la propriété en raison de l'instabilité de l'emploi.

Et c'est à ces travailleurs pauvres, peu formés, qui peinent à mener une vie stable dans des conditions dignes, que Macron veut s'attaquer avec la nouvelle loi sur l'assurance chômage. Honte à lui !

<https://www.inegalites.fr/evolution-precarite-emploi>

<https://www.inegalites.fr/L-evolution-de-la-precarite-de-l-emploi-selon-l-age>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3712196>

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/cbe9f6b8-e31c-40dd-b2ff-54acbd9c97ae/files/709edcc5-7679-42ab-aabf-ce3df4a20a5b>

* **emploi précaire** (définition INSEE) : emploi salarié à durée limitée dans le temps (CDD, apprenti·e, intérimaire)

* **CDDU** : contrat à durée déterminée d'usage, qui permet aux employeurs de certains secteurs de renouveler autant de fois qu'ils le veulent des contrats de courte durée, sans verser d'indemnité de précarité !



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 9

été 2021

Les accidents du travail tuent

En France, en 2019, on compte 733 décès au travail * de salariés relevant du régime général, un chiffre en nette augmentation par rapport aux années précédentes où l'on comptait entre 500 et 550 décès par an. Ces statistiques ne prennent pas en compte les accidents de trajet (environ 280 par an) ni les décès par maladie professionnelle (175 en 2019). Ces chiffres sont sûrement bien inférieurs à la réalité car il s'agit de ceux de l'assurance maladie ; ne sont comptés ni les agriculteurs, ni les autoentrepreneurs, ni les fonctionnaires, données quasi inexistantes et très difficiles à trouver. Ces accidents mortels du travail font partie des 655 715 accidents déclarés à la CNAMTS et les 99 000 accidents de trajets. Ils affectent surtout les ouvriers du bâtiment, les chauffeurs routiers, les ouvriers des industries et de la métallurgie, ainsi que des intérimaires.

Depuis les années 1970, les décès par accident du travail ont beaucoup diminué : il y avait à l'époque plus de 2 000 décès par an. Cette diminution a été rendue possible par une politique d'analyse des causes des accidents, permettant leur prévention. Ainsi en 1984, deux ans après la mise en place des CHSCT, il n'y avait « plus que » 1 130 décès.

Cela montre que ces accidents mortels qui perdurent sont évitables ; c'est ce qu'affirme même en 2017 le directeur adjoint des risques professionnels de la CNAMTS. Il affirmait : « Si les entreprises avaient respecté les principes de prévention édictés par le Code du Travail, ils auraient pu être tous évités » . Le problème, c'est que ces principes ne sont pas appliqués dans les entreprises parce que ça coûte cher et que c'est plus contraignant... D'ailleurs la DIRECCTE Hauts-de-France alerte sur une hausse du nombre de chutes de hauteur depuis le début du déconfinement possiblement liée à une désorganisation, une volonté de rattraper des délais et un relâchement du respect des mesures de prévention.

En même temps, l'Inspection du travail voit ses effectifs diminuer (moins 10 à 15 % ces 10 dernières années) et les conditions de travail de ses agents se détériorer. Certains inspecteurs du travail sont même poursuivis pour avoir voulu sanctionner des employeurs en faute avec la réglementation. Autre facteur aggravant : les diverses réformes du travail depuis 2016. Ces réformes ont permis entre autres le durcissement des conditions de travail et des cadences, ont affaibli la représentation des salariés dans les entreprises (avec par exemple la suppression des CHSCT), ont diminué la place de la médecine du travail. Ne serait-ce pas là une partie de l'explication de l'augmentation des morts au travail en 2019 ?

* On peut comparer ce nombre à celui des policiers morts au travail en 2019 — sans, bien sûr, minimiser leur caractère tragique et insupportable, mais en s'interrogeant sur la place que lui accordent médias et réseaux sociaux et sur leur instrumentalisation par des politiciens en mal de démagogie et de récupération politique — : 2 morts en mission + 3 morts en service.

<https://www.bastamag.net/Pourquoi-la-reforme-du-code-du-travail-met-en-peril-la-securite-et-la-sante-des>

<https://www.ameli.fr/cote-d-or/assure/actualites/accidents-du-travail-et-maladies-professionnelles-en-entreprise-quel-bilan-2019>

<https://www.bastamag.net/Chaque-annee-500-morts-au-travail-la-justice-se-decidera-t-elle-a-proteger-les>

<https://www.bastamag.net/En-France-le-travail-tue-2000-personnes-chaque-annee>

<https://www.youtube.com/watch?v=X237R2EYD1k&t=7s>

<https://www.franceinter.fr/justice/policiers-et-gendarmes-morts-en-service-des-causes-tres-diverses>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 9

été 2021

Interview du directeur de Casino

Il nous a paru intéressant, à propos de la crise du COVID, de l'aménagement de la place centrale, de la vie économique de notre commune, du quotidien des commerçants quetignois, de recueillir les avis du directeur de Casino.

M. Bosio, arrivé à Quetigny à l'automne 2018, a immédiatement et fort aimablement répondu, et s'est exprimé très librement.

Qui êtes-vous et comment êtes-vous arrivé ici ?

Je m'appelle Florient Bosio, j'ai 29 ans, je suis originaire de Mâcon, et je suis arrivé ici début juillet 2018 pour la reprise du "U Express". J'ai toujours travaillé en franchise, depuis 2012. J'étais dans l'Ain, et mes directeurs m'ont proposé de lancer avec eux ce projet ici, place centrale ; je n'ai pas hésité, je les ai suivis.

Quelle situation avez-vous trouvé ?

Nous n'avons pas d'historique, ni sur Super U, ni sur ce qui s'est passé ici dans les 10 dernières années. On est arrivé dans le gros des travaux, et il y a eu des débuts forcément difficiles ; il n'y avait pas de parking. Mais depuis qu'on est arrivé, ça s'est amélioré de mois en mois, à tout point de vue. Ensuite, il y a eu l'épisode COVID. Ce n'est que depuis quelques semaines qu'on retrouve un "passage clients" comparable à 2019.

Comment définiriez-vous votre clientèle ?

C'est surtout une clientèle de proximité, pour des "dépannages". Ça n'a plus rien à voir avec le Super U ou le U Express d'il y a 10 ans. C'était un magasin vraiment sur le déclin. Ça nous a été confirmé par les commerciaux qui passent maintenant et qui passaient auparavant sous l'enseigne "U".

Devez-vous affronter la concurrence d'autres magasins de la zone ?

On n'a plus réellement de concurrents directs. En plus, avec les travaux de la Poste et tout ce qui avait été négocié en amont avec le groupe "U" et avec la mairie, on a pris la situation telle qu'elle était. Les travaux (local poste) ne nous ont pas fait plus de mal que ça, au contraire. Les magasins Carrefour et Lidl marchent bien aussi, ça ne nous impacte pas vraiment, car nous nous réinventons en magasin de proximité.

Beaucoup de monde, sans doute, hésitait avant de revenir chez nous. Il est vrai que Casino a depuis 30 ans une image de marque chère... mais nous avons beaucoup d'outils que la population n'utilise pas, comme Casino Max, une application liée à votre carte de fidélité, très ludique, pour tous les âges, permettant de fortes réductions certains jours... et pour l'instant très peu de nos clients le savent ! Casino a un peu de mal à communiquer là-dessus. Notre magasin va faire une campagne à ce sujet après le COVID, dès la rentrée. Je voudrais me lancer sur les réseaux, ce que je n'ai pas encore eu le temps de faire ; je me sens à l'aise avec ces applications.

Le rayon boucherie - poissonnerie rouvrira-t-il un jour ?

Certains directeurs, du temps du Super U, ont voulu rouvrir la boucherie, mais ça a été un échec. Les investisseurs qui sont venus en juillet 2018 voulaient aussi la relancer ; ça a même été écrit dans la presse ! En tout cas, pour l'instant, il ne serait pas possible de rouvrir la boucherie, avec tout ce que nous avons à investir par ailleurs ; on reste donc en libre-service.

À quoi attribuez-vous l'échec du Super U ?

En fait, nous ne faisons pas encore tout à fait le même chiffre d'affaires que le Super U... mais ils employaient 5 personnes de plus que nous à temps plein et la gestion n'y était pas ; nous sommes maintenant 17 salariés. Mes anciens directeurs généraux ont revendu le magasin ; et j'ai rencontré en octobre 2020 l'acquéreur, M. Bogiraud, aujourd'hui président de la société ; j'ai acquis des parts, et nous sommes maintenant associés.

Maintenant, vous possédez le fonds ?

Oui, et aussi les bâtiments, même celui de la Poste ; c'est nous qui avons fait les travaux dans ce "box commercial" ; la Poste est notre locataire. C'était acté dès juin 2018. Le fonds de commerce qu'on a acheté à Super U appartient à la société CONIDIS. Une autre enveloppe a été consacrée à l'acquisition des murs et du bâtiment complet.

Le coût de l'indemnisation pour le transfert de la Poste est de 660 000 € ; nous le savons par le Conseil Municipal, et nous pensions que c'était la Poste qui avait fait ses propres travaux.

Non, elle a seulement aménagé l'intérieur de ses locaux. C'était au nouvel acquéreur du bâtiment de s'occuper des travaux, c'est ce qui avait été conclu il y a déjà plusieurs années, bien avant notre arrivée.

Et la perte de surface consécutive à l'installation de la Poste vous a-t-elle gêné ?

Au contraire ! Nous avons certes "perdu" un peu de surface alimentaire, mais nous avons en même temps changé de catégorie de surface... Et nous avons acheté le fonds à Super U à un prix raisonnable, puisqu'il était en difficulté : il était "en portage", sans directeur permanent ; c'étaient des directeurs de centrales qui passaient tous les 1 ou 2 ans ! Le COVID nous a d'ailleurs — même si ça a été dur — "aidés" dans une certaine mesure... car les gens sont davantage venus faire leurs courses chez nous.

Et donc, maintenant, ça va bien ?

Oui. Je suis très content de travailler avec M. Bogiraud, président de la société, en duo ! On investit, on essaie de refaire petit à petit l'entretien du bâtiment. On a essayé de redonner une belle image au magasin, on continue de rénover l'intérieur et l'extérieur, et d'investir dans du matériel au fur et à mesure.

En tout cas, on vous voit souvent, lui et vous, dans le magasin, soit dans les rayons, soit en caisse...

C'est vrai, ça fait partie de notre travail de ne pas rester que dans notre bureau. On a eu beaucoup d'absents ces derniers mois. Tout le monde n'est pas à temps complet. On a embauché des étudiants, mais on a arrêté (sauf pour l'été) ; on ne prend désormais que des temps pleins ou des contrats de plus de 30 heures.

Et les employé·e·s présent·e·s aujourd'hui étaient pour la plupart déjà là au temps du Super U...

Oui, et certain·e·s bien avant les années 2000... On est vraiment une grande famille. J'ai toujours été dans la franchise, pas dans la grande distribution intégrée. On est très proche, on se tutoie. On fait notre bout de chemin, on a vraiment envie d'être là sur le long terme. On a amélioré l'accueil, pour animer l'entrée. On a eu de très bons retours.

Les caisses automatiques ont été supprimées ?

On ne voit pas d'utilité à les remettre, au risque de perdre le contact avec la clientèle ; donc pour l'instant, on laisse tel quel. En contrepartie, on a fait des efforts sur les temps d'attente en caisse, on est vraiment à cheval là-dessus.

Jusqu'à octobre 2020, on faisait les colis « Mondial Relay ». Cela avait été mis en place par l'ancien DG, mais ça tournait à l'anarchie et n'était pas très rémunérateur ; le commerce et le temps d'attente en caisse en pâtissaient. On n'est pas fermé à autre chose du même genre, mais pas comme ça et pas tout de suite !

Avez-vous le projet d'élargir le rayon bio ?

Oui. J'ai rendez-vous mercredi avec un distributeur bio qui n'a rien à voir avec ce qu'on trouve dans la grande distribution. Ce Monsieur vend vraiment du produit brut qu'on ne trouve que dans les magasins spécialisés. Nous n'avons que du bio modifié. On a élargi la surface bio en fruits et légumes, mais pour l'instant on en reste là. C'est difficile pour nous d'avoir des produits bio en vrac, aucun produit ne doit toucher l'autre, c'est très compliqué ! Et avec les centrales de distribution qui offrent un choix très élargi, on n'a pas trop de soucis.

Avez-vous été contacté par des producteurs locaux, bio ou non, comme par exemple la ferme du Château qui alimente Carrefour Market à Chevigny ?

Je ne connais pas ce cas, nous avons seulement les plus connus (Fallot, Vedrenne, Escargot de Bourgogne, Salaisons dijonnaises, Apidis...) ; il n'y a que 3 ans que nous sommes ici. C'est peut-être à nous d'aller chercher des fournisseurs de proximité. J'ai pris contact avec un producteur d'oignons/pommes de terre, de Couternon je crois, et je n'ai pas vraiment eu de retour... Mais pourquoi pas ?

Pour les fruits et légumes, on essaie de faire le maximum. Les prix ont flambé partout cette année. Depuis trois mois, le chou-fleur est à 5 euros ! Que ce soit Carrefour, Grand Frais ou Casino, on est pratiquement sur les mêmes prix. Chaque enseigne négocie ; si elle négocie sur les tomates, elle aura les meilleurs prix, une autre le fera sur les pêches, etc.

Globalement, vous êtes plutôt satisfait de votre implantation à Quetigny ?

Oui, on suit notre cours. Depuis 2018, on est sur une bonne pente et on ne va pas lâcher. Le Cœur de ville est en train de bien évoluer. Dans l'hypercentre, il y aura certainement de nouvelles têtes, avec la venue des habitations... Bien sûr, il existe différents points de vue sur cette opération, mais pour mon avis personnel et notre activité, c'est bien ! Vous pensez peut-être que les constructions sont trop denses, mais dans toutes les villes ça construit partout. Je travaille bien avec les différents services de la Mairie (crèche, école, etc.).

D'un point de vue esthétique, que pensez-vous de la nouvelle place ?

Je ne peux pas faire la comparaison avec l'ancienne car je n'ai pas assez de recul et d'historique, mais je la trouve bien, et mes proches aussi. Je suis bien à Quetigny et j'y vis maintenant depuis presque 3 ans. Il faut laisser du temps au temps, attendre encore quelques années avant de voir les arbres pousser et les massifs évoluer. D'ici deux ou trois ans, ça parlera déjà plus. Et tout n'est pas fini, d'après ce qu'on a vu sur les animations vidéo du projet. Depuis que je suis ici, je trouve qu'on a gagné en fréquentation au magasin en quelques années, en qualité de vie...

Quelles sont vos relations avec vos voisins commerçants ?

Je m'entends bien avec tout le monde. En termes d'animation, pour l'instant, avec le COVID, on ne peut pas faire grand-chose, mais dès que cet épisode sera derrière nous, on prendra ensemble des initiatives. En tant que plus grosse structure, on sera moteur sur cette place centrale. On essaiera de travailler en harmonie avec tout le monde. Nouveaux arrivants, le passif des travaux qu'ont connu les commerces plus anciens n'aura pas de conséquence pour nous.



La Lettre

n° 9

été 2021

Compteurs Linky à "rembourser" !

Nous nous sommes déjà prononcés maintes fois sur les inconvénients et les dangers des compteurs Linky.

(2016 : <http://reinventonsquetigny.free.fr/9/GA040416.pdf>,

2017 : <http://reinventonsquetigny.free.fr/9/GA050417.pdf>,

2018 : <http://reinventonsquetigny.free.fr/9/GA060218.pdf>

2019 : <http://reinventonsquetigny.free.fr/9/GA181119.pdf>

2020 : <http://reinventonsquetigny.free.fr/linky.htm>).

Tout ce que nous avons écrit sur les gaspillages, les risques de pollution électromagnétique, les installations forcées (voire violentes), la création de déchets inutiles, les menaces sur la vie privée, les abus d'autorité, les surfacturations, les servitudes imposées aux copropriétés, etc. restent, bien sûr, d'actualité !

Ces derniers jours, un article (réservé aux abonnés) du *Parisien*, repris en partie par *Le Point*, a brusquement trouvé un formidable écho dans toute la presse, qui semble découvrir que les compteurs Linky ont déjà et/ou vont avoir un surcoût pour les usagers. *Le Parisien* précise même que ceux-ci vont « commencer à le rembourser » dès l'an prochain, expression amusante puisqu'en général on rembourse une somme qui vous a été avancée ! Ici, il s'agit de payer *a posteriori* un dispositif qui n'était pas demandé et que le fournisseur d'électricité a seul décidé de mettre en place dans tous les foyers français, de gré ou de force et dans son propre intérêt.

En réalité, la Cour des Comptes avait relevé dès 2018 que le Linky était « financé par les usagers ». Depuis le début de son déploiement (fin 2015), une partie de nos factures d'électricité paie l'installation des compteurs. Certes, une portion de l'« investissement » que représente le changement précipité de tous les compteurs de France était financée pour Enedis par un emprunt contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement ; mais le temps de son remboursement est arrivé, et devinez où Enedis trouve l'argent...

L'entreprise prétend que son nouveau compteur permet aux usagers de faire des économies. Que celles et ceux qui confirment ce fait lèvent le doigt ! Se sert-on vraiment moins de ses appareils électriques quand on est informé en direct sur leur consommation, ou les utilise-t-on quand on en a besoin ?

En tout cas, presque tous les compteurs "traditionnels", peu coûteux, robustes et en bon état, qui auraient pu servir encore plusieurs décennies, sont devenus des déchets industriels, et il faudra bientôt commencer à remplacer les très chers Linky, beaucoup plus fragiles.

Les citoyen·ne·s de Quetigny qui ont résisté à l'installation des compteurs (le plus légalement du monde, d'ailleurs) s'en félicitent, pour leur sécurité, pour leurs libertés et pour la planète... Il n'empêche qu'ils et elles paieront comme les autres. Merci Enedis.

https://www.lepoint.fr/economie/linky-les-consommateurs-devront-rembourser-leur-boitier-01-06-2021-2429001_28.php

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/mises-au-point-juin2021.htm>

<https://www.quechoisir.org/actualite-compteur-linky-combien-coutera-t-il-aux-usagers-n91850/>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 9

été 2021

Histoire de l'histoire de la Commune

Deuxième article de notre série sur la Commune de Paris.

Certain·e·s, se souvenant de la célébration du centenaire de la Commune, au temps si doux de Pampidou... fredonnent encore une célèbre chanson de Jean Ferrat...

(https://www.youtube.com/watch?v=gXVIO_acHrM)

On était alors, paradoxalement, avec la droite au pouvoir et le sinistre Marcellin (pourfendeur des libertés) à l'Intérieur, dans une phase post-soixante-huitarde de nostalgie romantique pour ce grand mouvement populaire.

Pourtant, au début de la IIIème République, la "légende noire" de la Commune avait présenté ses acteurs comme une horde de brigands dégénérés et assoiffés de sang ; elle fut entretenue par la plupart des politiques et des écrivains : Ferry, Flaubert, Daudet, George Sand s'acharnaient contre elle ; Clemenceau ou Zola étaient fort ambigus ; Jaurès, Verlaine ou Hugo, favorables, faisaient figure d'exceptions. Peu à peu, une "légende rouge" prit le dessus, faisant assez peu de cas de la violence exercée par les communards, gonflant le nombre des victimes de la répression versaillaise, exaltant le caractère démocratique d'un régime idéaliste pourtant contraint à des mesures d'exception, comme la censure ou les exécutions d'otages.

Peu à peu, c'est le caractère fondateur (droits des femmes et des étrangers, séparation des Églises et de l'État, bureaux municipaux pour l'emploi, solidarité envers blessés et endettés, protection des salariés et justiciables...) de ce régime de 72 jours, atrocement réprimé par Thiers et Galliffet pendant la Semaine sanglante, qui en a fait une référence pour la Gauche dans toutes les luttes du XXème s.

Après Mitterrand, la Commune suscita moins d'intérêt. Puis, peu à peu, à droite comme à gauche, des politiques se sont réapproprié l'événement... en tentant de l'intégrer au patrimoine républicain et en lui retirant souvent sa dimension subversive. En 2003, Christian Poncelet, président UMP du Sénat, dévoila au Luxembourg une plaque en hommage aux massacrés de la Commune. On vit même en 2014 l'anarchiste communarde Louise Michel élue par les lectrices du *Figaro Madame* "héroïne de l'année" ! La dernière refonte des programmes scolaires du secondaire (2019) a accru la part réservée à la Commune (accordant une mention particulière à Louise Michel).

Il n'empêche que la Commune est toujours "clivante" : au Conseil de Paris en février, des élus ont dénoncé les célébrations prévues par la mairie pour ses 150 ans : Rudolph Granier (LR) a rappelé "les incendies de la Commune qui ont ravagé des pans entiers de la capitale", et Antoine Beauquier (LR) a réprouvé "ceux qui prirent en otage et assassinèrent les dominicains d'Arcueil venus ramasser les blessés sous l'emblème de la Croix-Rouge". En réponse, Raphaëlle Primet (PCF) mettait en avant "la révolution la plus moderne, la plus large et la plus féconde de toutes celles qui ont illuminé l'histoire".

Pour nous, la Commune a le mérite d'inspirer et d'éclairer des mouvements sociaux très actuels comme *Nuit debout*, les *Gilets jaunes*, les *ZAD*... "La recrudescence de son intérêt et de sa mémoire", selon l'historienne Ludivine Bantigny, "est liée à l'effervescence autour des 'Communs', qui prônent une démocratie directe par des assemblées populaires. Le capitalisme et le néolibéralisme sont de plus en plus contestés". On insiste moins aujourd'hui sur la lutte des classes, qui pour Marx était le moteur de l'événement et avait conduit le peuple de Paris à mettre en place les prémisses d'une société communiste, que sur les réflexions pleines d'espoir menées par les communard·e·s sur la souveraineté populaire "par le bas", le désir de justice sociale, la place des femmes, les rôles de l'art, de la culture, du travail, le partage des tâches... dans notre période où la confiance dans le personnel politique est au plus bas.

Ce n'est bien sûr pas un hasard si la liste que nous soutenons pour les Régionales à venir ont choisi le beau nom de **Temps des Cerises** !

Les historien·ne·s cité·e·s ci-dessous s'accordent à juger nécessaire la commémoration d'un événement qui n'a pas concerné que la capitale et dont on découvre bien des aspects en rapport direct avec nos préoccupations de temps incertains.

BANTIGNY Ludivine, *La Commune au présent. Une correspondance par-delà le temps*, Paris, La Découverte, 2021

https://www.editionsladecouverte.fr/la_commune_au_present-9782348066696

GODINEAU Laure, *La Commune de 1871 expliquée en images*, Paris, Seuil, 2021

<https://www.seuil.com/ouvrage/la-commune-de-1871-expliquee-en-images-laure-godineau/9782021460292>

La Commune dans *Paroles d'Histoire* (podcast sur les livres, la recherche et les débats en histoire) avec Michel Cordillot & Julien Lucchini

<https://parolesdhistoire.fr/index.php/2021/01/25/1491/>

Destins de communards, dans *le Cours de l'Histoire* (France Culture) avec Michel Cordillot, Jean-Louis Robert & Raphaël Meyssan

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-cours-de-l-histoire/debout-les-damnes-de-la-terre-destins-de-communards-9454666>

Comme un espoir mis en chantier*, débat à l'Institut d'Histoire Sociale C.G.T., avec Michèle Audin, Ludivine Bantigny, Roger Martelli

(* titre extrait de la chanson de Ferrat)

<https://www.ihs.cgt.fr/150e-anniversaire-de-la-commune-de-1871-table-ronde/>

Les écrivains face à la Commune, article d'Hélène Combis (France Culture) citant Martine Lavaud, historienne de la littérature

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/les-ecrivains-face-a-la-commune-9720417>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 9

été 2021

En Palestine, la résistance s'amplifie

La fin du Ramadan a été marquée par de graves événements en Israël / Palestine, avec une flambée de violences sans précédent dans les « territoires de l'intérieur », l'entrée en scène du Hamas et le bombardement de la bande de Gaza qui a fait plus de 200 morts côté palestinien, dont près de 70 enfants.

Comment en est-on arrivé là ?

A Jérusalem Est, l'expulsion programmée de familles palestiniennes de leurs maisons a donné lieu à des manifestations et à des actes de résistance. La présence policière à la Porte de Damas et sur l'Esplanade des mosquées, hauts lieux de l'islam et de la vie palestinienne à Jérusalem, a déclenché la colère et la riposte des jeunes, durement réprimés par la police.

Dans les villes dites « mixtes » des territoires de l'intérieur, des bandes de miliciens d'extrême droite ont lancé la chasse aux arabes, avec la volonté de tuer. Là aussi la jeunesse a riposté, montrant sa colère contre l'État d'Israël auto-proclamé comme « Juif », qui considère les Palestiniens sur son sol comme des citoyens de seconde zone.

En Cisjordanie occupée, la colonisation se poursuit, tout comme le blocus de Gaza*, dont les habitants sont toujours « en cage » et ne peuvent manifester sous peine de mutilation ou de mort.

Ainsi Netanyahu, allié à l'extrême droite et aux ultras orthodoxes, poursuit sa politique de provocations et de négation des droits des Palestiniens tels que définis par les résolutions de l'ONU. Pire, pyromane en chef, il compte sur le déclenchement d'une troisième intifada pour rester en place, et ainsi échapper à la justice de son pays où il est accusé de corruption.

Après le cessez-le-feu du 21 mai, où en est-on ?

Du côté israélien, c'est la répression : en plus des arrestations nombreuses en Cisjordanie et à Jérusalem Est, plus de 700 Palestiniens, dont des dizaines d'enfants, ont été arrêtés de façon très violente dans les territoires de l'intérieur entre le 9 et le 14 mai. Le but : terroriser les manifestants et empêcher la défense des maisons. De nombreux journalistes se retrouvent aussi en prison.

Du côté palestinien, la stratégie israélienne de fragmentation et d'isolement du peuple palestinien est en train de voler en éclats : la résistance est très forte, la jeunesse a montré qu'elle n'a pas peur. Les nationalistes israéliens qui voulaient défiler dans Jérusalem-Est pour la Marche du Drapeau ont dû renoncer pour la 2ème fois, alors qu'un marathon était organisé entre deux quartiers de Jérusalem Est par les Palestiniens.

Au plan international, l'ONU a créé pour la 1ère fois, le 26 mai, une commission d'enquête sur toutes les violations présumées du droit international humanitaire et des droits de l'Homme depuis le 13 avril 2021 dans tout le territoire palestinien occupé.

La France s'est abstenue lors du vote sur cette commission d'enquête, fidèle à la ligne suivie par ses gouvernements successifs de soutien systématique à la politique de Netanyahou et de l'extrême droite israélienne. Ainsi les manifestations de soutien aux Palestiniens bombardés à Gaza ont été interdites par Darmanin et les préfets, dont celui de Dijon. Dans le même temps, tétanisées par la peur d'être taxées d'antisémites par les soutiens actifs d'Israël en France, les médias racontent une réalité tronquée, mettant sur un pied d'égalité occupants et occupés.

Il est clair maintenant que les Israéliens ne peuvent plus imaginer contenir la colère et la résistance des Palestiniens derrière le "mur de la honte" qui encercle la Cisjordanie, et dans le blocus de la bande de Gaza. C'est maintenant à l'intérieur d'Israël qu'elles se manifestent, ravivant dans la population palestinienne la mémoire de la Nakba (la " catastrophe", qui a chassé les Palestiniens de leurs terres en 1948).

Plus que jamais, la diplomatie doit agir pour protéger les Palestiniens et faire reconnaître leurs droits. Plus que jamais, le boycott d'Israël est à l'ordre du jour pour faire tomber un régime reconnu d'apartheid (même Jean-Yves Le Drian le dit !) comme en Afrique du Sud dans les années 70.

Signez et partagez la pétition :

<https://www.change.org/p/emmanuel-macron-protéger-les-palestiniens-de-jérusalem-la-france-doit-agir>

Rapport sur les arrestations arbitraires et violentes :

<https://orientxxi.info/magazine/vague-d-arrestations-arbitraires-parmi-les-palestiniens-d-israel,4771>

La résistance comme thérapie, interview d'une psychiatre palestinienne :

<https://lundi.am/Palestine-la-resistance-comme-therapie>

La jeunesse mobilisée :

<https://www.politis.fr/articles/2021/05/une-jeunesse-palestinienne-vent-debout-43188/>

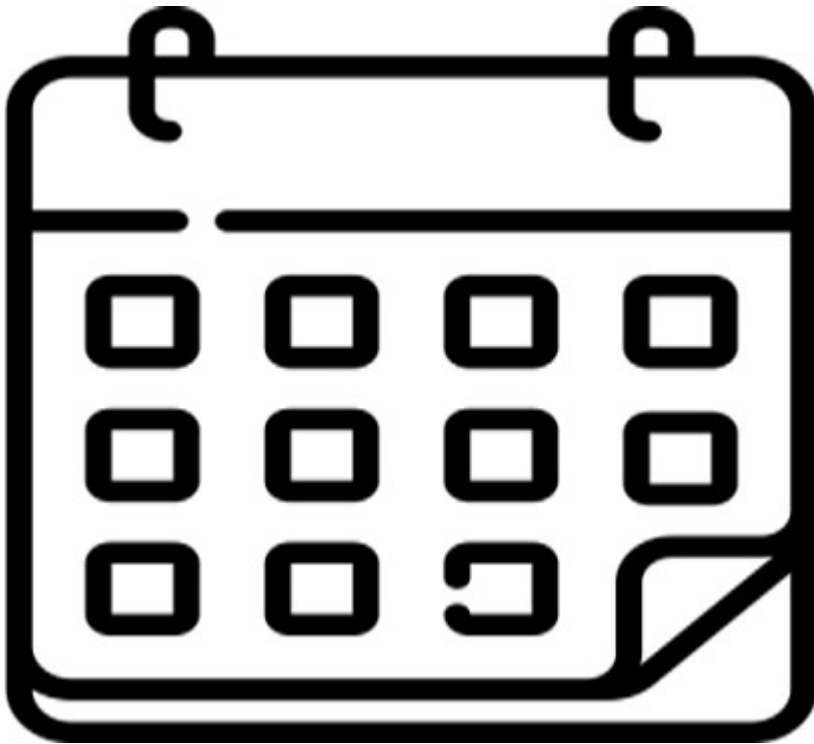
Témoignage : une nuit à Jérusalem, avril 2020 :

<https://visionscarto.net/une-nuit-a-jerusalem-avril-2021>

* lyad Alasttal est un jeune réalisateur, il réalise des courts métrages sur la vie à Gaza (Gaza Stories, visibles sur YouTube) depuis plusieurs années. Il a réalisé un film, Gaza balle au pied, sur la venue en France d'une équipe de foot gazaouie dont la particularité est que tous les joueurs ont perdu une jambe suite aux tirs des snipers israéliens lors des manifestations pour la terre de 2019/2020. Il vient en principe à Dijon fin septembre présenter son film.

Films de Gaza stories : <https://www.youtube.com/channel/UCO0EPtvUNAKlk6G4Hnj1Hww>

Document d'accompagnement : [À Gaza, nous sommes attachés à l'espoir, à l'amour, à la vie, et souvent à la mort !](#)



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 9

été 2021

Sur notre agenda

vendredi 11 juin et samedi 12 juin

« Chemin de cirque » par la compagnie Manie

11 (20h) : Spectacle « Les confidences d'un acrobate » (tout public dès 6 ans / durée : 45 minutes)

12 (14h & 16h30) : ateliers d'initiation au cirque - jonglage, équilibre (tout public dès 6 ans / durée : 45 minutes)

21 (20h) : Spectacle « Parenthèse circassienne » (tout public / durée : 30 minutes)

sous chapiteau, plaine des Aiguisons, Quetigny, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur

Ateliers gratuits ; spectacles payants (2 €) pour les plus de 14 ans et gratuits pour les autres. Réservation (pour tout) au 03 80 48 28 43.

samedi 12 juin à 14 h

Appel pour les libertés, contre les idées d'extrême-droite

à l'appel de très nombreux syndicats, associations et collectifs, médias, organisations politiques, personnalités...

Place de la République à Dijon

Dans un climat politico-social alarmant, face aux lois liberticides, contre injustices et misère, faisons barrage à l'extrême-droite !

vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 juin

Journées européennes de l'archéologie en Côte-d'Or

« [Passé] à table », exposition gratuite (de 09:30 à 12:30 et de 14:00 à 18:00) et ateliers gratuits (de 14:30 à 15:30)

Musée archéologique, 5 rue Docteur Maret, Dijon

Que mangeaient les Dijonnais entre le Moyen-Âge et le XIXe siècle ? Comment et avec quoi cuisinaient-ils ?

samedi 19 juin, dimanche 20 juin et lundi 21 juin

Week-end exceptionnel à l'Opéra de Dijon (concerts gratuits)

19 (20h) : Gli Incogniti (Amandine Bayer) : Haydn et Bach

20 (17h) : Cappella Mediterranea (Leonardo García Alarcón) : Amore Siciliano (mélange-pastiche de mélodies populaires et savantes)

21 (20h) : Orchestre Dijon-Bourgogne (Julien Leroy) : Poulenc, Haydn, Schubert et Mozart

Auditorium, place Jean Bouhey, Dijon, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur

Ce week-end de fête de la musique débutera par la présentation de la programmation de 2021 par Dominique Pitoiset.

dimanche 28 juin de 10 h à 18 h

Chemin gourmand de Nuit-saint-Georges (10ème édition)

inscription (adultes 49 € avec repas, dégustation de vins, animations, cadeaux ; enfants de 7 à 14 ans 22 €) au 07 82 69 68 25

organisée par l'AGEF, association d'aide aux personnes handicapées de Nuit-saint-Georges

Balade pédestre de 7 km au milieu des vignes, sur les coteaux de Nuits-Saint-Georges, gastronomique et musicale.

dans les semaines à venir

Découvrez les activités des associations artistiques et culturelles de Quetigny

École municipale de musique, de danse et des arts - centre social La Passerelle - association Audace - les Vendangeurs

Informations : espace Léo Ferré, 47 bis rue des Vergers - 03 80 71 97 80 - emmda@quetigny.fr

Vous pouvez [découvrir gratuitement](#) les activités proposées, vous réinscrire jusqu'au 25 juin et vous inscrire dès le 28 juin pour 2020-21.

*Si vous souhaitez nous faire part d'autres manifestations,
à Quetigny ou alentour, qui pourraient figurer sur cet agenda,
ou nous proposer d'autres liens qui pourraient impliquer les citoyen·ne·s
dans la vie sociale et culturelle,*
n'hésitez pas à nous les signaler !